

Agir sur les territoires

L'épandage de boues, fruit d'un partenariat local



Lagnieu : partenariat gagnant-gagnant entre les agriculteurs et la collectivité

André Moingeon, maire de Lagnieu, témoigne de l'intérêt partagé pour les collectivités et le monde agricole de valoriser les boues de station d'épuration.

Près de 600 tonnes de boues issues de la station d'épuration du Sivu (*) de Lagnieu - Saint-Sorlin-en-Bugey (8 400 équivalents habitants) sont épandues annuellement sur des parcelles de terres agricoles. André Moingeon, maire de la commune, explique : « Nous avons un hangar de stockage sous lequel sont entreposées les boues, obtenues par décantation, issues du traitement des eaux usées. Un plan d'épandage est réalisé par Yves Bardet, conseiller environnement de la Chambre d'agriculture de l'Ain. Nous travaillons avec des agriculteurs volontaires, relativement proches du lieu de stockage, dont les exploitations sont situées à Lagnieu et les communes voisines. L'épandage est réalisé par un entrepreneur, agriculteur lui aussi, choisi par la commune ». Un système gagnant-gagnant qui perdure depuis 1995, année de la mise en service de la station d'épuration. Selon l'élu, le



André Moingeon

rôle de la Chambre d'agriculture est primordial : « Sans ce partenariat, ce serait très difficile car c'est elle qui fait le lien avec les agriculteurs, qui fédère. De la part de ces agriculteurs, c'est une forme de solidarité. Car incinérer ces boues coûterait beaucoup plus cher ; et dans la mesure où elles sont remises dans le circuit naturel, c'est beaucoup

plus valorisant que de les brûler ». Les analyses de boues sont réalisées par un laboratoire agréé missionné par la Chambre d'agriculture. La commune organise une réunion par an pour faire un point complet sur les réalisations et objectifs à tenir : bilan de la qualité des boues, identification des parcelles disponibles pour les prochains épandages, écoute et dialogue constructif avec ses partenaires agriculteurs... André Moingeon d'ajouter : « Nous avons un agriculteur au sein de notre conseil municipal qui fait très bien le lien. La difficulté étant d'intégrer les boues aux cultures réalisées, on a actuellement des solutions avec certains qui diversifient les assolements, qui font du blé... C'est gagnant-gagnant pour nous, les collectivités ; un soutien important pour nos communes ».

(*) Syndicat intercommunal à vocation unique.

Patricia Flochon

Economie circulaire : l'épandage, une solution vertueuse pour Grand Bourg Agglomération

Jonathan Gindre, vice-président à l'environnement, l'eau et l'énergie à Grand Bourg Agglomération, nous livre son analyse de la pertinence économique et agronomique d'épandre les boues de stations d'épuration.

Quels volumes de boues sont épandus sur le périmètre de Grand Bourg Agglomération ?

Jonathan Gindre : « Sur l'ensemble de l'agglomération, ce sont un peu plus de 2 300 tonnes de matière sèche qui sont épandues ; 50 % des boues épandues sur le territoire de l'Ain proviennent des stations d'épuration de Grand Bourg Agglomération. »

Quel est la plus-value pour la collectivité de poursuivre le partenariat historique engagé avec la Chambre d'agriculture ?

J.G. : « La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2019. Les communes travaillaient déjà avec la Chambre d'agriculture avant le transfert de compétences. Nous poursuivons cette collaboration. Pour nous, la Chambre d'agriculture est un partenaire intéressant car c'est l'émanation même des agriculteurs. Elle dispose d'une connaissance du territoire qui nous est précieuse. La poursuite de cette collaboration avec la Chambre est un élément facilitant pour la gestion des boues de stations d'épuration ».



L'épandage permet de valoriser des boues en local comme fertilisant

Quels bénéfices retirez-vous de ce choix d'épandre plutôt que d'incinérer les boues ?

J.G. : « C'est une solution globale très intéressante. Plusieurs choix sont possibles : soit on peut épandre les boues, soit on pourrait chercher à les incinérer, soit opter pour un système de compostage agréé. L'épandage est la solution qui nous revient le moins cher. Entre une solution d'épandage et l'incinération, le coût a un rapport de 1 à 4. Si on passait en compostage agréé, le rapport est de 1 à 3. Donc économiquement c'est avantageux. En résumé, c'est moins cher et c'est plus local : je suis sur mon territoire, j'évite des transports trop longs, avec une réduction de gaz à effet de serre

à la clé. Et puis on rend directement à la terre la matière organique produite. C'est un système d'économie circulaire ; un circuit fermé vertueux ».

Quid des enjeux de sécurité sanitaire liés à l'épandage de ces boues ?

J.G. : « C'est un produit très contrôlé, hygiénisé par l'apport de chaux qui permet de stabiliser les boues. Ce qui nous permet d'avoir une accessibilité plus simple, et sans nuisances olfactives. Sans oublier un protocole renforcé mis en place dans le cadre de la crise sanitaire liée à la covid ; ainsi que des analyses de sol dans une démarche agronomique ».

Patricia Flochon

Épandage des boues : La Mese, interlocuteur de conseil et d'expertise

Missionnée par l'État pour son rôle de conseil et d'expertise, la Mese (Mission d'expertise et de suivi des épandages) accompagne les bureaux d'étude, les collectivités, mais aussi les agriculteurs pour la valorisation des boues de station d'épuration.

L'épandage des boues est considéré comme la solution la moins chère pour traiter les déchets de stations d'épuration, l'incinération étant trop onéreuse. Il permet également de valoriser des boues en local par les agriculteurs comme fertilisants pour les cultures avec un impact carbone relativement bas. Lorsque la situation le nécessite, les collectivités font alors appel à un bureau d'études (il en existe environ 5 ou 6 dans l'Ain) et mettent en place un plan d'épandage*. On comptabilise au total entre 70 et 80 plans d'épandage par an en moyenne dans le département sachant que certains systèmes d'épuration des eaux ne font pas l'objet d'un plan d'épandage actif tous les ans. En effet, sur les quatre systèmes existants, seuls deux types font en effet l'objet d'un plan d'épandage constamment actif, parce qu'ils demandent un épandage régulier, environ tous les deux ans en moyenne ; contrairement aux lagunes et aux systèmes à filtre planté de roseaux qui eux sont vidés tous les quinze ans environ.

« Les parcelles ne sont pas des déchetteries à ciel ouvert »

Dans l'Ain, il faut comptabiliser 5 000 à 7 000 ha/an en moyenne pour valoriser les boues d'épandage. L'anticipation est le maître-mot. Les boues de station sont valorisées par les agriculteurs, essentiellement lors de deux campagnes d'épandage en mars-avril et septembre-octobre. « Au niveau agronomique, on part du principe qu'il ne faut jamais surfertiliser (azote, phosphore, potassium), en particulier avec tous les problèmes liés au nitrate que l'on a eus. Or, comme le lisier et le fumier, les boues sont de véritables fer-

tilisants », souligne Théophile Brochu, conseiller Mese auprès de la Chambre d'agriculture. C'est pourquoi la Mese recommande aux collectivités d'avoir une capacité de stockage de six mois. « Les parcelles ne sont pas des déchetteries à ciel ouvert, insiste Théophile Brochu. On peut émettre une réserve et mettre en garde une collectivité dont la station d'épuration ne respecte pas cette capacité, et si la situation ne change pas, cela peut se terminer par un avis négatif. » Dans l'Ain, la Mese récupère en effet les données liées aux plans d'épandage et donne un avis, pris en compte par l'Agence de l'eau dans le calcul des primes pour épuration. La mission veille à la pérennité de la filière boue. Théophile Brochu tient par ailleurs à rappeler aux agriculteurs qu'il « n'est pas là pour les contrôler, mais au contraire pour les protéger. Ce n'est pas parce qu'il y a un problème d'épandage que l'agriculteur, qui lui, prête sa parcelle, est responsable. » In fine, c'est le producteur de boues (collectivité ou industrie agro-alimentaire qui reste responsable, l'agriculteur ne fait que mettre à disposition ses parcelles.

*Si toutes les communautés de communes et d'agglomération n'ont pas encore la compétence assainissement, un grand nombre de collectivités dont des communes font l'objet d'un plan d'épandage dans le département de l'Ain. Certaines d'entre elles se déchargent de cette compétence en faisant appel à un organisme annexe qui joue alors un rôle de sous-traitant. C'est notamment le cas de Saint-Sorlin ou de Lagnieu avec le Sivu de Lagnieu (Syndicat intercommunal à vocation unique). Dans l'Ain, une dizaine d'entreprises privées, essentiellement du secteur agroalimentaire, possèdent leur propre station d'épuration ou utilisent conjointement avec une collectivité une station et peuvent faire l'objet d'un plan d'épandage.

Margaux Legras-Maillet

La mission Mese

La Mese (Mission d'expertise et de suivi des épandages) a été créée en 1998, par arrêté préfectoral, pour assurer une mission d'expertise et d'assistance technique. Elle est en effet consultée dans le cadre des épandages de boues par les services de l'État (Police de l'Eau, DDT, DDPP pour les industriels, etc.), sachant que le producteur de boue est responsable de la surveillance des épandages, mais que la validation de cette surveillance dépend d'un organisme indépendant. La Mese prend généralement connaissance des plans d'épandage au moment de leur création ; elle accompagne et conseille également les collectivités, agriculteurs et bureaux d'études, afin d'encadrer au mieux les filières de recyclage des boues dans l'objectif de ne pas polluer les sols et de respecter la réglementation. Historiquement dans l'Ain, la Mese accompagne particulièrement les bureaux d'étude, mais elle vise aussi dans les prochains mois, à se tourner davantage vers les collectivités, entre autres pour les conseiller sur leur plan d'épandage agricole.

Vos contacts sur le territoire

Bresse-Revermont-Val-de-Saône-Nord :
Laurent Jullian-Binard
☎ 04 74 45 56 54

• Dombes-Plaine-de-l'Ain Val-de-Saône-Sud :
Gilles Cauvin
☎ 04 74 45 67 27

• Bugey-Haut-Bugey-Pays de-Gex :
Delphine Gudin
☎ 04 74 45 56 87